Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

ID: 077-217703370-20220325-DEL2022\_0033-DE

# RÉPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de SEINE ET MARNE DEL2022\_0033

Arrondissement de **TORCY** 

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal

### Canton de CHAMPS-SUR-MARNE

## SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 25 MARS 2022,

L'an deux mille vingt deux, le vingt cinq mars, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 18 mars 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, MAIRE.

#### PRÉSENTS :

M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU NIAMBA, M. DUJARDIN DRAULT, Mme VISKOVIC, Mme SAKHO-CAMARA, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LE ROCH, Mme NATALE, M. BRICOGNE, M. TRIEU, Mme RAJAONAH, M. ROSENMANN, M. ABOUDOU, Mme DAGUILLANES, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, Mme SAFI, M. BEGUE, M. KONTE, M. BOUTET, M. CHAVANCE, Mme RENIER.

## ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. RATOUCHNIAK qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC, Mme MONIER qui a donné pouvoir à M. TIENG.

## **EXCUSÉS:**

M.DRAME, Mme PERUGIEN.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme JULIAN

3) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Envoyé en préfecture le 29/03/2022 Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

ID: 077-217703370-20220325-DEL2022\_0033-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**VU** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

**VU** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

VU le tableau modifié des effectifs du personnel territorial de Noisiel annexé au budget 2022,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau Municipal du 07/03/2022,

ENTENDU l'exposé de M. VISKOVIC, MAIRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit :

Libellé du grade	Existant	Proposition		Effectif
		Création	Suppression	total du grade
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2° classe	0	1		1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

suite DEL2022\_0033 modification du tableau des effectifs (3)

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

ID: 077-217703370-20220325-DEL2022\_0033-DE